

DÉCLARATION PRÉALABLE CAPA DU 10 JUIN 2015

A l'issue de cette CAPA mutation intra-académique ce sont 23 postes qui resteront vacants. Nous constatons depuis la 3ème année consécutive, une tension sur le département des Deux-Sèvres avec l'augmentation de la barre d'entrée lors du mouvement intra-académique, tension qui serait accrue si le projet de fermeture des 2 antennes se confirmait. L'augmentation du nombre de postes aux concours est insuffisante pour résorber la précarité en dépit des besoins pour la prise en charge des jeunes, dans le contexte notamment du droit au retour en formation initiale. A ce sujet nous souhaitons attirer l'attention de l'administration sur la lourdeur du dispositif qui sera difficile à mettre en place. En effet, les CIO reçoivent de la plate-forme, un message avec les coordonnées du « client » à contacter qu'ils doivent joindre dans les 3 jours pour lui fixer un rendez-vous dans les 15 jours. Ils doivent également avertir la plate-forme de ce qui a été proposé. Ce qui annonce une nouvelle charge de travail nécessitant du temps supplémentaire pour assurer l'analyse des situations et les suivis prévus dans les textes. Seuls les CIO sont destinataires de la totalité des appels alors que le dispositif concerne les missions locales, les agences de pôle emploi et les acteurs des PSAD. Si le SNES-FSU se félicite de l'accès à ce nouveau droit, le compte n'y est pas en termes de moyens et d'organisation. Nous demandons plus de places dans les voies de formations technologiques et professionnelles, davantage d'heures d'enseignement pour construire des modules adaptés, des postes de Copsy et de DCIO en plus pour pouvoir développer davantage d'actions de prévention et assurer le suivi correspondant à nos missions et publics prioritaires.

Nous demandons à monsieur le Recteur le maintien des 17 CIO de l'académie et souhaitons que son invitation du 16 juin 2015 soit l'occasion d'un échange constructif sur ce point. Le choix qui semble être celui de M. le Recteur de fermer 5 CIO, intitulés « antennes » ne permettra pas de maintenir un service de qualité. D'autres voies nous semblent possibles : par exemple, l'étatisation progressive des CIO si les conseils départementaux prennent effectivement la décision de se désengager. Beaucoup d'établissements ont voté en CA une motion demandant le maintien des 17 CIO ce qui témoigne d'un attachement à un accès sur tout le territoire au service d'orientation scolaire.

Les « lieux complémentaires » évoqués par M. le Recteur et financés par les collectivités territoriales qui le souhaiteraient » seraient-ils à mettre en lien avec la mise en place du SPRO (appel à manifestation d'intérêt de la région pour des lieux communs à plusieurs organismes) ? Faire croire aux personnels que le SPRO va permettre de récupérer des budgets pour sauver les CIO nous semble illusoire. La contribution des CIO au SPRO ne fera qu'accroître la charge de travail des copsy et des personnels administratifs pour accomplir des missions non prioritaires notamment en direction des publics adultes. Nous en avons déjà l'exemple dans le Nord-79 où la DCIO, sans aucune concertation avec les COP, les a engagés sur 2 ateliers qui se dérouleront en 2015-2016, en co-animation avec la Mission Locale et Pôle Emploi. Comment ne pas entendre les questionnements voire les inquiétudes des personnels ?

Enfin, nous souhaitons rappeler à nouveau à l'administration la baisse du pouvoir d'achat et la faiblesse des salaires liées notamment au gel du point d'indice depuis plusieurs années. Nous demandons une revalorisation salariale d'autant plus urgente que les copsy n'ont toujours pas accès à la hors-classe.

Les élus commissaires paritaires SNES - FSU pour la catégorie CO-Psy / DCIO
Béatrice COSSAIS- Nathalie OSPITAL- Véronique THAENS